

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 16 février 2017**

**Présents:** Michel SOULES, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Alain GUIRAUD, Robert FOURCADE, Sylvette PUEYO, Sabine GARCIA, Patricia BOUYSSOU, Thierry GOUT, Fatima AMRANI, Nelly LEJARRE, Patrick PUBIL, Pascal MONIER.

**Pouvoirs:**

**Absents non excusés :** MAILHE Ludovic, Cécile REYES.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick SUBIAS.

**Début de séance à 19h 20 mn**

### **Choix de l'entreprise pour le chantier d'éclairage public.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Alain GUIRAUD qui fait part au conseil municipal du choix de l'entreprise pour la réalisation du chantier d'éclairage public (tranche 1) sur l'avenue des Pyrénées. Deux entreprises ont répondu, la société DEBELEC et la société ROBERT pour un montant de :

| Devis                                                            | Devis                                                            |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Sté DEBELEC                                                      | Sté ROBERT                                                       |
| 5 luminaires à led + 3 prises guirlandes<br><b>14 220,00 TTC</b> | 5 luminaires à led + 3 prises guirlandes<br><b>12 926,00 TTC</b> |

Vu le montant du devis de l'entreprise Robert qui est inférieur au devis de l'entreprise DEBELEC, le conseil municipal opte l'entreprise ROBERT.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

### **Demande de subvention auprès du Syaden.**

Monsieur Alain GUIRAUD informe le conseil municipal de faire une demande de subvention auprès du Syaden pour l'éclairage public (tranche 2) sur l'avenue des Pyrénées. La demande de subvention demandée concerne 6 luminaires à led pour un montant de 16 413,02 TTC.

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter la demande subvention auprès du Syaden.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

### **Ouverture de crédits.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Jean BOISSELIER et détaille au conseil municipal l'ouverture de crédit à réaliser avec les sommes indiqués ci-dessous :

|                              |                 |
|------------------------------|-----------------|
| Ets VOLTES : .....           | 2 799,81 € TTC  |
| Eclairage public : .....     | 14 000,00 € TTC |
| CGE éclairage public : ..... | 529,53 € TTC    |
| CGE éclairage public : ..... | 239,59 € TTC    |
| FACE (SYADEM) : .....        | 1 337,16 € TTC  |
| Total : .....                | 18 906,09 € TTC |

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de voter l'ouverture de crédits d'un montant de 18 906,09 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

### **Transfert de compétence en matière de PLU.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du souhait de la Carcassonne Agglomération de prendre la compétence en matière de PLU. Monsieur Le Maire n'est pas favorable et demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité contre le transfert de compétence en matière de PLU de Carcassonne Agglomération.  
Une délibération devra être prise à cet égard

### **Montant de la redevance du domaine public de France Télécom.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr Patrick SUBIAS qui expose au conseil municipal de la redevance que la commune perçoit pour occupation du domaine public par les réseaux et ouvrages communications électriques. Monsieur Patrick SUBIAS détaille au conseil municipal les montants par années comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

| Année | Redevance |
|-------|-----------|
| 2013  | 371,00 €  |
| 2014  | 375,00 €  |
| 2015  | 373,00 €  |
| 2016  | 279,00 €  |

Le montant total de la redevance est de 1 398,00 €

Monsieur Le Maire demande de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

### **Contrat de Mademoiselle Sabrina CARRILLO.**

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal d'embaucher Mademoiselle CARRILLO en CDD renouvelable mensuellement tout le temps de maladie de l'agent technique.

Monsieur Le Maire demande de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

### **Questions diverses.**

Pour apporter une assistance technique en maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la voirie pour les futurs travaux à réaliser (aménagement et création de trottoir pour la sécurité des piétons au lieu-dit « Les Garennes » Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter la convention avec l'ATD11 (agence technique Départementale) – (coût : 0,50 € par habitant)

Mr le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h20 mn**